



Lettre du Maire

LETTRE D'INFORMATION DE LA VILLE DE JOUY-LE-MOUTIER - NOVEMBRE 2022



Hervé FLORCZAK

Maire de Jouy-le-Moutier
Vice-président de la
Communauté d'Agglomération
de Cergy-Pontoise

UN PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE NÉCESSAIRE

Mesdames, Messieurs, Chers Jocassiens,

Dans un contexte budgétaire historiquement contraint pour les collectivités locales, nos communes se doivent, tout comme chacun de vos foyers, de faire face à l'explosion des coûts relatifs aux fluides énergétiques (gaz, électricité...).

À Jouy-le-Moutier, **la facture énergétique pour 2022 pourrait atteindre 1,14 million d'euros et est estimée à 2,19 millions d'euros pour 2023**, soit 1 million de plus et alors que notre budget dédié au paiement des « charges courantes » est en moyenne de 5 millions d'euros annuels.

Face à cela et malgré l'action entreprise dès le vote du budget 2021, qui a placé la transition écologique et énergétique au centre des préoccupations de mon équipe, nous continuerons les opérations nécessaires dans l'objectif de mieux **maîtriser les consommations énergétiques** de la ville : isolation thermique des groupes scolaires où tant est à faire, plan de rénovation des bâtiments et rationalisation de leur occupation, installation d'éclairages LED systématique, déploiement de la gestion thermique des bâtiments...

Aujourd'hui pourtant, nous devons faire plus et plus vite. En **l'absence de bouclier tarifaire** pour les collectivités locales et sans actions rapides, le budget municipal pourrait connaître une importante dégradation et nos projets d'investissement dans les équipements publics pourraient être remis en cause. Je ne m'y résous pas, il y va de l'avenir de notre ville.

À l'heure où les foyers sont déjà lourdement impactés par des hausses de toute nature et que l'avenir reste incertain, il n'est pas concevable de vous faire porter la charge des coûts qui s'imposent à la collectivité.

Nous resterons fidèles à nos engagements : il n'y aura **pas d'augmentation d'impôts sur la part communale**.

Des mesures nécessaires doivent donc être prises, en conséquence. J'ai donc décidé d'accélérer **le plan de maîtrise et d'optimisation énergétiques**. L'objectif est double : rendre la consommation énergétique plus vertueuse et réduire l'impact des hausses des tarifs de l'énergie.

Je vous invite à découvrir, à travers cette lettre, des **mesures qui sont et seront appliquées à court et moyen termes**. Elles feront l'objet d'adaptations au gré d'une conjoncture qu'hélas nous ne maîtrisons pas.

Je tiens également à rappeler que si la Municipalité se doit de montrer l'exemple, nous avons bien tous une **co-responsabilité** à assumer dans ce défi.

Les efforts de chacun sont la réussite de tous.

Hervé Florczak

HAUSSE DES DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES (PRÉVISIONS)

Électricité
+183%



Gaz
+300%



Eau
+13%

Des mesures appliquées dès cet automne

La saison de chauffe des équipements publics débute le 7 novembre 2022 pour s'achever le 11 avril 2023 (sauf circonstance climatique exceptionnelle).

Accès aux équipements et optimisation de l'utilisation des locaux communaux :

- Équipements scolaires et de petite enfance seront limités à 20h ;
- Équipements sportifs et associés seront limités à 22h;
- Maintien de l'ouverture des gymnases, hormis les vacances scolaires de fin d'année et d'hiver;
- Fermeture de la crèche et de l'accueil de loisirs le lundi 3 janvier (reprise de l'école le 4 janvier)
- Accueil des enfants du centre de loisirs des Rougeux à l'école des Jouannes à compter du mercredi 5 janvier (fermeture définitive des Rougeux) ;

L'AGGLOMÉRATION LANCE SON PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Face à l'augmentation du coût des énergies, la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) a également acté la mise en place de mesures de sobriété énergétique afin de réduire l'impact de la hausse du coût des énergies.

Parmi les mesures prises :

- Diminution de la température de l'eau des piscines de 1 à 2 degrés
- Extinction de l'éclairage public de 01h30 à 04h30 – hors centralités et gares, mesure pleinement opérationnelle à partir de décembre 2022

Plus d'informations sur :

<https://13commeune.fr/actualite/agglo-lance-son-plan-de-sobriete-energetique/>

CONTACTS

Hôtel de ville, 56, Grande Rue, CS 70057 Jouy-le-Moutier,
95008 Cergy Pontoise Cedex
Tél. : 01 34 41 65 00
Accueil au public sur rendez-vous.

www.jouylemoutier.fr